CONGO

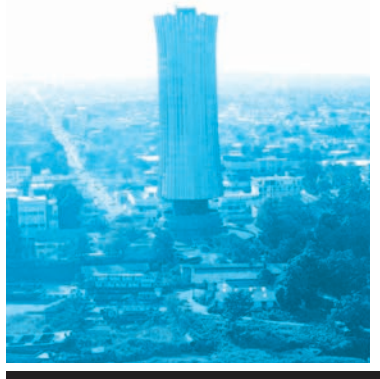

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4358 - VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

TRANSPORT FLUVIAL

Guy Georges Mbacka prêt à relever les défis

A l'issue d'une ronde des structures sous tutelle, le ministre de l'Economie fluviale et des Voies navigables, Guy Georges Mbaka, s'est engagé à tout mettre en œuvre pour relever le défi de ce secteur confronté à des problèmes financiers et infrastructurels.

« *Les difficultés sont réelles au niveau des établissements, notamment au service commun d'entretien des voies navigables et à la direction générale de la navigation fluviale. Notre visite des structures nous a permis de toucher du doigt la réalité* », a-t-il déclaré.

Page 3

Leministre de l'Économie fluviale lors des échanges avec les agents de la DIGENAF

PORTEFEUILLE PUBLIC

L'Etat attend des performances financières des entreprises publiques

Le quai du Port autonome de Pointe-Noire/Adiac

Au cours de la dernière réunion du Conseil des ministres du 11 octobre, le gouvernement congolais a fixé une nouvelle règle exigeant le versement régulier à l'Etat des dividendes par les entreprises dont il est actionnaire.

Il s'agit de la Banque postale du Congo, de la Banque congolaise de l'habitat, de l'Énergie électrique du Congo, ainsi que La Congolaise des eaux, le Port autonome de Pointe-Noire, le Chemin de fer Congo-océan, les ports secondaires, les aéroports, la Société nationale des pétroles du Congo, la société Congo-Télécom, etc.

Page 3

CRISE ALIMENTAIRE

L'ARD alerte sur la flambée des prix

Lors d'une conférence de presse animée hier à Brazzaville, le président de l'Alliance pour la république et la démocratie (ARD), Mathias Dzon, a alerté la population congolaise sur les risques de l'explosion des prix des denrées alimentaires.

En dépit des mesures arrêtées par le gouvernement dans le cadre du plan de résilience sur la crise alimentaire, a-t-il déclaré, rien n'est visible sur le terrain ; les prix des denrées alimentaires de première nécessité augmentent à une vitesse exponentielle.

Page 3

SANTÉ

Mobilisation pour réduire l'incidence du paludisme au Congo

Prélude au lancement de la campagne de distribution des moustiquaires imprégnées qui aura lieu en novembre, la préfecture de Brazzaville a lancé, hier, un appel à l'endroit des leaders communautaires, religieux, chefs coutumiers et traditionnels, autorités politico-administratives pour les motiver à appuyer l'initiative.

Dans la déclaration du préfet lue par le secrétaire général, Bonsang Oko Letcheaud, il a été relevé l'ampleur des décès dus au paludisme, ses effets néfastes qui accroissent le taux d'absentéisme des enfants à l'école et qui met à mal la productivité de la population.

Page 5

EDITORIAL

Et les ZES !

Page 2

ÉDITORIAL

Et les ZES !

Le Congo promeut, depuis longtemps, le développement des Zones économiques spéciales (ZES) considérées comme un levier de la croissance hors pétrole avec l'objectif de faire du pays un nouvel horizon économique en Afrique. A cet effet, le récent accord conclu entre le gouvernement et la société Arise IIP constitue une relance de ce projet tant attendu.

La mise en place de ces zones s'inscrit dans le cadre de la vision économique du gouvernement maintenant engagé dans une dynamique de développement, de modernisation et d'industrialisation du pays. Le chemin à parcourir étant encore très long, la détermination pour y parvenir doit conduire à redoubler sans cesse d'efforts pour convaincre davantage les porteurs de capitaux.

Approche extrêmement importante pour le développement économique, les ZES, une fois mises en œuvre, joueront un véritable rôle de catalyseur dans la diversification de l'économie. Leur concrétisation permettra d'attirer les investissements multisectoriels et commerciaux, de créer des emplois et de faire bénéficier au pays des technologies modernes dans les domaines des industries.

Les différentes études menées jusqu'ici par différents partenaires étrangers n'ont pas produit les effets escomptés du fait certainement de la double crise financière et sanitaire. De fait, la relance du projet des ZES sous-tend, de la part du gouvernement, la mise en place de mesures permettant aux entreprises de voir leurs coûts d'investissement, de financement et d'exploitation notablement réduits en tenant compte de l'environnement économique.

Ces mesures incitatives sont le plus souvent des exonérations fiscales temporaires, mais qui peuvent aussi être des aides directes comme les subventions à l'installation ou encore la fourniture de terrains et de locaux à prix réduit.

Les Dépêches de Brazzaville

CRISE ALIMENTAIRE

L'ARD alerte sur l'inflation dans les marchés

L'Alliance pour la République et la démocratie (ARD) a animé, le 13 octobre à Brazzaville, une conférence au cours de laquelle elle a alerté sur la montée vertigineuse des prix des denrées alimentaires sur le marché national. Inflation galopante qu'elle impute en partie au plan de résilience qu'elle estime mal conçu par le gouvernement.

Les dirigeants de l'ARD lors de la conférence de presse/Adiac

Faisant le point de la situation du pays, l'ARD s'est insurgée en premier de l'inflation qui ronge les Congolais depuis quelques mois. Selon ce parti d'opposition, elle a fragilisé de plus bel la plupart des foyers à travers le pays. A ce propos, Mathias Dzon et les cadres de son parti estiment que le plan de résilience mis en place par le gouvernement ne parvient pas à atteindre ses objectifs.

Pour ce faire, l'ARD pense que le choix opéré par le gouvernement sur les produits alimentaires à exonérer a été mal conçu. Celui-ci devrait être élargi jusqu'aux produits de grande consommation, notamment aux produits congelés importés, pour lesquels les Congolais consomment massivement.

« L'explosion des prix des denrées alimentaires de première nécessité se poursuit à une cadence affolante, impactant très négativement le pouvoir d'achat de la population. Le gouvernement qui se vantait d'avoir mis en place un plan de résilience pour juguler la crise alimentaire ne fait absolument rien sur le terrain. Il ne s'agit là que d'effets d'annonce, de la simple publicité et des vœux pieux », a relevé l'ARD dans sa déclaration.

Toujours au plan social, l'ARD a épinglé aussi la recrudescence et la montée exponentielle des violences urbaines ces dernières années, lesquelles mettent tous les Congolais en insécurité, sans exception. Devenue alarmante, l'insécurité publique devrait être une priorité des pouvoirs publics afin de garantir à tous une protection physique.

Le budget de l'Etat exercice 2023, un raté

Sur le plan économique et financier, Mathias Dzon a affirmé que le pays s'effondre chaque jour davantage. L'illiquidité de l'Etat, de l'économie et du système bancaire et financier se consolide, a-t-il dit, alors que les réserves internationales de change jugées au plus bas niveau ne sont pas reconstituées, les recettes d'exportation n'étant pas rapatriées. Le grave déséquilibre des comptes internes et externes persiste toujours et la dette publique demeure préoccupante, a-t-il soutenu.

Parlant du budget de l'Etat exercice 2023 prévu en recettes à 2 885,1 milliards de FCFA et en dépenses à 2 246,105 milliards de FCFA, avec un excédent budgétaire, Mathias Dzon a souligné qu'il est mal élaboré.

« On parle d'excédent budgétaire lorsque tous les besoins du pays au titre de cette année sont couverts. Pour le cas du Congo, il ne peut y avoir d'excédent au moment où l'Etat doit jusqu'à près de soixante mois d'arriérés de salaires aux agents de certaines collectivités locales, environ cinq ans d'arriérés de bourses aux étudiants. Il doit aussi des dizaines de mois impayés aux pensionnés de la Caisse de retraite des fonctionnaires », a expliqué Mathias Dzon.

Pour l'ARD, tout ce dysfonctionnement est la conséquence d'une crise multidimensionnelle qui ronge le Congo depuis quelques décennies. Pour ce faire, le parti d'opposition réitère la convocation d'un dialogue national inclusif, des retrouvailles qui permettront aux Congolais de remettre le pays sur les rails. Mathias Dzon s'est engagé à proposer aux pays un vrai modèle de développement économique.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication :
Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS
Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :
Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE
Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA
Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture: Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE
Eudes Banzouzi (Chef de service)
PAO
Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL
Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES
Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION
Coordinatrice, Relations publiques :
Mildred Moukenga
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS
Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE
Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayououlo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC
Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

TRANSPORT FLUVIAL

Guy Georges Mbacka prêt à relever les défis

Pour se faire une idée du fonctionnement et des difficultés auxquelles font face les structures sous sa tutelle, le ministre de l'Economie fluviale et des Voies navigables, Guy Georges Mbaka, a procédé à une visite de terrain, le 13 octobre.

Les structures visitées par le ministre sont la Direction générale de la navigation fluviale (Digénaf), la Société congolaise de transport fluvial (Socotraf) et le Groupement d'intérêt économique pour le service commun d'entretien des voies navigables (GIE-SCEVN).

Avant d'entamer la visite des locaux, les cadres de ces entités étatiques ont présenté au ministre de l'Economie fluviale leurs structures respectives, notamment l'organisation, la structuration du personnel, le matériel, les finances, les dossiers en cours ainsi que leurs difficultés.

A la Digénaf, par exemple, l'on note le manque de local et de cadres qualifiés. La Socotraf, quant à elle, est une structure presque inexistante. Par manque de siège les agents squattent un bateau qui leur sert de bureau. Tout le patrimoine de l'Etat (bateaux, barges) a été liquidé.

Le ministre (en lunettes noires) visitant les équipements du GIE-SCEVN

« Les barges qui ont été vendues doivent être restituées. Vous n'avez pas le droit de solder le patrimoine de l'Etat et espérer qu'il continue d'apporter des finances là où il n'y a pas de retour sur investissement. Pour relancer une structure, il faut qu'il y ait le minimum », a indiqué le ministre, en s'adressant aux cadres de la Digénaf.

Contrairement aux deux établissements cités, le GIE-SCEVN a, pour sa part, présenté un tableau plutôt positif partant du point de vue de son local, organisationnel, avant d'évoquer ses créances qui s'élèvent à plus de deux milliards FCFA. Ses principaux débiteurs sont l'Etat avec 1300 millions FCFA, la Société nationale des pétroles du Congo avec 660 millions FCFA, la cité du fleuve en République démocratique du Congo, 670 millions. La GIE-SCEVN éprouve également des difficultés à collecter des redevances au niveau du port autonome de Brazzaville.

A cela s'ajoutent la vétusté des équipements ainsi que ses dettes sociales au niveau des impôts (199 368 534 FCFA), de la Caisse de retraite des fonctionnaires (41 240 570 FCFA) et de la Caisse nationale de sécurité sociale (46 291 005 FCFA)

«… Nous étions sûrs de rencontrer ce genre de difficultés. Nous avons été appelés à la tête de ce département pour relever ces défis. Avec le concours de tout le monde, on y arrivera », a rassuré le ministre de l'Economie fluviale.

Signalons que Guy Georges Mbaka poursuivra sa série de visite de terrain, ce 14 octobre, au Port autonome de Brazzaville, port à passagers et port public.

Lopelle Mboussa Gassia

PORTEFEUILLE PUBLIC

De meilleures performances financières attendues des entreprises d'État

Le gouvernement congolais vient de fixer une nouvelle règle exigeant le versement régulier des dividendes par les entreprises où l'État est actionnaire. Un décret devra détailler les modalités de détermination du bénéfice distribuable, le montant minimum du dividende à distribuer ainsi que le délai de versement du bénéfice.

Le portefeuille public représente une vingtaine d'entreprises où l'État congolais investit dans le capital social. Parmi ces entreprises figurent la Banque postale du Congo, la Banque congolaise de l'habitat, l'Énergie électrique du Congo (ex-SNE), La Congolaise des eaux (ex-SNDE), le Port autonome de Pointe-Noire, le Chemin de fer Congo-océan (CFCO), les ports secondaires, les aéroports, le transport, la Société nationale des pétroles du Congo, la société Congo-Télécom, etc. La banque Société générale est l'exemple type d'une entreprise à participation publique.

En effet, la position d'actionnaire au sein des sociétés donne à l'État le droit de participer au Conseil d'administration, y compris de veiller à ses intérêts dans la gestion de celles-ci. En adoptant le nouveau cadre légal de détermination et de versement des dividendes à l'État propriétaire, le 12 octobre en Conseil des ministres, l'exécutif entend assurer le suivi des performances financières des entreprises et l'application correcte des bonnes règles de gestion par leurs dirigeants.

« Les entreprises d'État, qu'elles soient des établissements à caractère industriel et commercial ou des sociétés, sont soumises aux principes généraux de création des entreprises, à savoir développer leur business, faire des bénéfices et durer dans le temps long de leur vie sociale. À cet égard, l'État actionnaire, qui investit dans la création des entreprises et des richesses, en vue d'assurer une large redistribution des revenus aux employés de ces structures, garde néanmoins l'objectif de recevoir des dividendes comme rémunération des capitaux qu'il a investis », précise le Conseil des ministres.

L'annonce du gouvernement intervient après plusieurs années de crise sociale et financière affectant durement les entreprises publiques, comme la Société des postes et de l'épargne du Congo, la compagnie aérienne ECair (Equatorial Congo Airline), le CFCO… Au cours de ces dernières années, l'État congolais a investi d'énormes sommes d'argent dans ces entreprises sans obtenir le retour sur investissement. Les sociétés d'État sont réputées pour leurs résultats comptables souvent déficitaires.

Le quai du Port autonome de Pointe-Noire/Adiac

La contreperformance des entreprises publiques et paraétatiques est attribuée, globalement, à la mauvaise gestion et à l'absence d'un mécanisme d'évaluation du portefeuille public. Le gouvernement s'est ainsi engagé à réformer la gouvernance des entreprises publiques, en lien avec le Plan national de développement.

Fiacre Kombo

RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Le Congo réajuste ses stratégies

Le 13 octobre de chaque année, la communauté internationale célèbre la Journée internationale des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes. A cette occasion, la ministre congolaise de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a rendu publique une déclaration au nom du gouvernement.

La ministre Arlette Soudan-Nonault prononçant la déclaration au nom du gouvernement/DR

La journée consacrée cette année à l'objectif G du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, adopté en mars 2015, est célébrée sur le thème « Accroître considérablement la disponibilité et l'accès aux systèmes d'alerte précoce multirisque et aux informations et évaluations des risques de catastrophe pour les populations d'ici 2030 ». Ce cadre consiste à améliorer nettement, d'ici à 2030, la disponibilité et l'accès de la population aux systèmes d'alerte précoce multi-aléas ainsi qu'aux informations et évaluations sur les risques de catastrophe, a déclaré la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo. Elle a précisé que l'urgence d'atteindre cet objectif a été renforcée en mars dernier par l'annonce faite par le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, António Guterres, selon laquelle *« les Nations unies prendront la tête d'une nouvelle action pour garantir que chaque personne sur Terre soit protégée par des systèmes d'alerte précoce d'ici à cinq ans »*.

« Notre pays, la République du Congo, célèbre cette journée dans un contexte marqué par la recrudescence de plusieurs phénomènes dont les conséquences pèsent visiblement sur le développement social et économique de notre pays. A côté de ces défis auxquels notre pays est confronté, c'est ici l'occasion de reconnaître les progrès réalisés pour réduire les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines, en moyens de subsistance et en qualité de la santé. C'est également le moment pour nous d'identifier et d'analyser les faiblesses de nos différentes politiques et stratégies, de les réviser et de les réajuster au besoin, en vue de renforcer notre gouvernance en ce domaine », a expliqué la ministre.

Poursuivant la déclaration, Arlette Soudan-Nonault a fait savoir qu'une gestion efficace des risques de catastrophes demande au préalable une bonne préparation institutionnelle et technique, un financement adéquat et une forte collaboration entre les différents acteurs intervenant dans le domaine. C'est dans cette perspective que le gouvernement de la République, conformément à la vision du chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, a élaboré sa propre stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes, accompagnée d'un plan d'action pour sa mise en œuvre.

Développer au sein de la population une véritable culture de réduction des risques

Conçue sur la base d'un diagnostic global, la stratégie nationale intègre les objectifs énoncés dans les différentes politiques publiques et les instruments d'intervention légaux et administratifs applicables à la gestion des risques de catastrophes selon l'approche recommandée dans le Cadre de Sendai, afin de développer au sein de la population une véritable culture de réduction des risques à tous les niveaux, a souligné la ministre. Une fois cette stratégie nationale mise en œuvre, les efforts seront consacrés à la mise en place, dans les prochains mois, d'un système d'alertes précoces multirisques, en vue de réduire les impacts des catastrophes sur le développement social et économique de l'État.

La protection contre les risques de catastrophes n'étant pas seulement l'affaire du gouvernement ou des experts mais l'affaire de tous, la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo a appelé ses concitoyens à une prise de conscience générale et à une étroite collaboration entre les acteurs pour une réponse efficace. *« Il ne s'agit plus, en effet, de savoir si des événements météorologiques extrêmes vont se produire, mais quand et avec quelle intensité ils vont nous frapper. Nous sommes donc contraints de nous adapter dans l'urgence à des risques dont nous ne sommes pas responsables mais dont les conséquences peuvent être destructrices : inondations, tornades, érosion côtière, éboulements de terrains »*, a indiqué Arlette Soudan-Nonault.

Enfin, elle a signifié qu'à la COP27, qui s'ouvrira dans quelques jours en Egypte, les pays vulnérables, atteints ou menacés de dégâts irréversibles, dont le Congo, comptent bien mettre sur la table avec force la nécessité de financements additionnels pour pertes et préjudices. *« Oui, les pays riches et pollueurs, premiers responsables du réchauffement climatique et de ses conséquences catastrophiques, doivent prendre leurs responsabilités et assumer l'impact de leur mégestion de l'environnement. Et cette responsabilité passe inévitablement par un soutien aux pays en développement menacés par les risques de catastrophe. Un soutien qui n'est pas une aide, mais la juste rétribution des services écologiques que nous rendons à la planète et un investissement de survie pour l'humanité »*, a conclu Arlette Soudan-Nonault.

Bruno Okokana

RENTRÉE SCOLAIRE

La Fondation Privat-Frédéric-Ndeké au chevet des élèves démunis de Talangaï

Le président de la fondation éponyme, Privat Frédéric Ndeké, a offert le 12 octobre des kits scolaires composés, entre autres, des sacs, cahiers et stylos à cent élèves démunis du sixième arrondissement de Brazzaville, Talangaï.

Le geste philanthropique posé dans l'enceinte de la mairie de Talangaï s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'activités de cette fondation créée en 2007, dans son volet éducatif. Selon Privat Frédéric Ndeké, sa fondation considère que l'éducation occupe une place de choix dans le pays. Car on ne peut pas, a-t-il déclaré, construire un pays sans un peuple instruit.

« Chaque année, cette activité se tient à Talangaï et l'un des arrondissements de Brazzaville choisi. Cette fois-ci, le choix de la fondation est porté sur Talangaï et deux villes de l'intérieur du pays, notamment Sibiti et Dolisie pour démontrer son caractère national », a indiqué Privat Frédéric Ndeké.

Conscient du fait que l'éducation est l' une des armes la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde, il a demandé aux bénéficiaires de bien travailler à l'école pour être rassurés du soutien permanent de sa fondation. L'Etat ne pouvant combler les attentes de la population, il a exhorté les personnes de bonne volonté à contribuer à l'éducation des enfants d'autant plus que la jeunesse est l'avenir de la nation.

Privat Frédéric Ndeké posant avec un échantillon de bénéficiaires/Adiac

Saluant l'élan de cœur de l'administrateur-maire de Talangaï, Mercia Oyaba, élève en classe de troisième, a souligné que ces kits leur permettront d'aborder avec beaucoup d'espoir la rentrée scolaire 2022-2023 au regard des difficicultés que rencontrent leurs parents. *« Vous nous apportez un appui combien nécessaire qui nous permettra de débuter les cours dans des conditions favorables. Que cela trouve une expression fondée de notre parcours scolaire. En faisant ce geste, vous contribuez à l'épanouissement de la jeunesse de Talangaï en particulier et celle du Congo en général »*, a-t-elle reconnu.

S'exprimant au nom des récipiendaires, elle a rassuré les donateurs de faire bon usage de ces kits et leur a fixé rendez-vous aux résultats. *« En cette donation, nous retiendrons en vous trois choses, à savoir : le goût du partage, l'amour envers les enfants et le bon sens qui décrit le mieux vivre-ensemble »*, a conclu Mercia Oyaba.

Notons qu'en quinze ans d'existence, cette fondation intervient dans le domaine de l'éducation par des actions diverses telles que la construction, la réhabilitation et l'équipement des écoles publiques, le transport gratuit des candidats aux examens d'Etat, l'émulation scolaire, le don des kits scolaires aux enfants en difficulté.

Parfait Wilfried Douniama

SANTÉ PUBLIQUE

Mobilisation pour réduire l'incidence du paludisme

Prélude au lancement de la campagne de distribution des moustiquaires imprégnées qui aura lieu en novembre à Brazzaville, un appel à la mobilisation sociale a été lancé, le 13 octobre, à l'endroit des leaders communautaires, religieux, chefs coutumiers et traditionnels, autorités politico-administratives afin de renforcer l'adhésion des bénéficiaires.

Appel à la mobilisation prélude à la distribution des moustiquaires contre le paludisme/DR

Dans sa déclaration d'engagement en faveur de la mobilisation sociale pour la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action, le préfet de Brazzaville a justifié l'initiative en évoquant l'ampleur des décès liés au paludisme, ses effets néfastes qui accroissent le taux d'absentéisme des enfants à l'école et qui met à mal la productivité de la population. *« Il faut améliorer l'état de santé de la population »*, a déclaré le secrétaire de la préfecture, Bonsang Oko Letcheaud, qui a donné lecture de la déclaration du préfet.

Pour sa part, le délégué du ministère de la Santé et de la Population à cette rencontre, le Dr Lambert Tchitembo, a rappelé que le paludisme demeure un problème de santé publique. Toutes les couches de la population sont exposées à la maladie, les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes étant les plus vulnérables. Au Congo, le paludisme est la première cause des consultations avec 69,8%, d'hospitalisation avec 64,8% et de mortalité 18,4 %. Pour les moins de 5 ans, cette maladie représente 52,8% des causes de consultation externe, 44,1% des causes d'hospitalisations et 28% des causes de décès au niveau des hôpitaux, a-t-il fait savoir.

« Il faut améliorer l'état de santé de la population »

C'est dans ce contexte que le Congo, à travers le Programme national de lutte contre le paludisme, a bénéficié d'un projet du Fonds mondial dont Catholic relief services se charge de la mise en œuvre pour renforcer cette lutte.

« Dans le cadre de la campagne de distribution des moustiquaires imprégnées, il faut aussi militer contre les mauvaises pratiques sur leur utilisation », a indiqué le directeur du Programme national de lutte contre le paludisme, Jean Mermoz Youndouka. Il a aussi souligné que la lutte contre le paludisme ne se limite pas seulement à la distribution des moustiquaires imprégnées. D'autres interventions contribuent à réduire la morbidité et la mortalité liées à cette maladie comme l'amélioration de la qualité de la prise en charge des cas ; la prise en charge gratuite du traitement chez la femme enceinte et l'enfant de moins de 15 ans…

Il convient de rappeler qu'au plan national, la campagne de distribution des moustiquaires imprégnées avait été lancée par le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, le 31 août dernier à Pointe-Noire. Il s'agit là de la première phase ayant couvert les départements de la Bouenza, du Niari, de la Lékoumou, du Pool et du Kouilou.

Pour le département de Brazzaville, la campagne va débuter en novembre. Prélude à cette activité, un atelier de plaidoyer et de mobilisation s'est tenu le 13 octobre.

Rominique Makaya

VIE SYNDICALE

La Fétrasseic préoccupée par «l'insouciance» de l'administration publique

A la faveur de la rentrée syndicale de la Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture (Fétrasseic), couplée à la célébration, le 13 octobre, de la Journée mondiale des enseignants portant cette année sur le thème « Vitalité et rigueur dans l'action », il a été dénoncé les pratiques plus ou moins nuisibles des services administratifs.

La Fétrasseic a dressé une liste des réclamations au gouvernement parmi lesquelles la lenteur administrative et l'insouciance de l'administration publique à l'origine du blocage délibéré des textes d'avancement et de promotion et la non tenue régulière des Commissions d'avancement paritaire. Elle a dénoncé les pratiques nuisibles des services administratifs des ministères de la Fonction publique, des Finances et du secrétariat général du gouvernement impliqués dans le traitement des textes administratifs des travailleurs.

Elle a, par la même occasion, exprimé le désir de lutter contre la négation, l'arbitraire, l'injustice et les inégalités dans la gestion des ressources humaines. Ce qui, à coup sûr, engendre des frustrations, affecte la qualité du travail et implicitement le niveau du rendement. A cela s'ajoutent la défense des acquis sociaux des travailleurs et l'harmonisation des valeurs indiciaires de leurs adhérents retraités ; le relèvement des quotas de recrutement dans les secteurs de l'éducation, de l'information, de la culture, de la recherche scientifique, de la jeunesse et des sports.

Au centre, le secrétaire général adjoint de la Fétrasseic/Adiac

A cet effet, le secrétariat fédéral met en garde les cabinets ministériels contre les recrutements fantaisistes avec l'enrôlement des jeunes qui ne tient pas toujours compte des prestations des services en activité dans l'administration publique. Le cas des finalistes volontaires, des bénévoles, des pigistes et des décisionnaires victimes de cette pratique.

Ce mouvement syndical souhaite, en outre, l'amélioration des conditions de vie et de travail de leurs adhérents. La performance et la qualité de l'éducation figurent également au nombre des revendications prioritaires de la Fétrasseic au cours de cet exercice.

« Les départs massifs à la retraite dans les secteurs relevant syndicalement de la Fétrasseic ont inversé la pyramide de nos effectifs à la base. Nous avons le devoir d'entreprendre une action dynamique pour l'enrôlement de nouveaux adhérents afin de maintenir l'efficacité de notre fédération », a indiqué Jean Charles Maniongui, secrétaire général adjoint de ce syndicat.

Par ailleurs, il a invité les militants à l'observation des règles de déontologie et d'éthique professionnelle. *« Les valeurs morales doivent intégrer nos comportements quotidiens, car elles concourent à la performance et à l'efficience dans le travail »,* a-t-il recommandé.

Guillaume Ondze

INSTITUT DES JEUNES SOURDS

Les élèves souhaitent la création d'un lycée

Les élèves déficients auditifs de l'Institut des jeunes sourds de Brazzaville ont émis, le 13 octobre, le souhait de voir leur établissement doté d'un lycée afin de ne plus être à la disposition des parents après l'obtention du Brévet d'études de technicien.

Les élèves de l'institut des jeunes sourds de Brazzaville/Adiac

Les élèves ont formulé le vœu lors d'un échange avec la secrétaire exécutive du Conseil consultatif de la femme, Antoinette Kébi, organisé dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la jeune fille commémorée en différé pour des raisons de calendrier.

La rencontre a été marquée par la communication de la secrétaire exécutive sur les missions de sa structure et d'un échange après une projection d'un extrait de film sur les violences faites à la jeune fille et le harcèlement en milieu scolaire.

En effet, les élèves ont orienté leurs interventions sur les conditions d'apprentissage. Selon eux, ils éprouvent d'énormes difficultés avec le manque de matériel dans les ateliers, l'insuffisance des enseignants spécialisés, de transport des élèves vers l'établissement ainsi que le manque d'un lycée spécial.

Par ailleurs, les sourds muets ont formulé le vœu de voir les cours dispensés avec des images pour une meilleure compréhension.

Les responsables de cet établissement ont renchéri qu'un élève très brillant, capable de prendre le relais dans la filière de dessin industriel au lycée technique, avait abandonné ses études à cause du manque d'un lycée pour cette catégorie de personnes.

La secrétaire exécutive Antoinette Kébi a, de son côté, indiqué que l'Institut des jeunes sourds a été pour elle une révélation. Elle a déploré les obstacles structurels qui freinent la volonté de ces élèves qui voudraient bien contribuer au développement de leur pays. *« Nous avons été très choqués d'apprendre qu'un élève brillant de cet institut, qui pouvait même encadrer les valides du lycée technique en dessin industriel, s'est retrouvé porteur au beach de Brazzaville par manque de structure d'accueil après son cycle secondaire »,* a-t-elle regretté.

Le Conseil consultatif de la femme a pour mission de donner des avis et faire des suggestions au président de la République et au gouvernement, a-t-elle dit, ajoutant que l'urgence est que ces enfants se sentent pleinement intégrés dans la société congolaise.

En rappel, l'Institut des jeunes sourds de Brazzaville a ouvert ses portes en octobre 1971 sur l'initiative du frère Marie André Nganga, membre de la congrégation des frères Montfortains de Saint-Gabriel. Sa différence avec es écoles ordinaires se situe au niveau des disciplines spécialisées : la parole, la lecture labiale, la lecture vidéo visuelle ainsi que l'éducation auditive et psychomotrice.

Cette catégorie d'établissement nécessite un personnel qualifié pour une prise en charge et du personnel d'appui tel que des psychologues, spécialistes en Oto-rhino-laryngologie ainsi que la dotation en matériel de rééducation orthophonique.

Lydie Gisèle Oko

INFLATION

Le FMI peu favorable aux baisses d'impôts

La hausse des prix alimentaires et de l'énergie représente un risque social pour les Etats mais tenter d'en maîtriser l'impact grâce à des baisses d'impôts, des subventions ou le contrôle des prix pourrait s'avérer trop lourd pour les finances publiques, a alerté mercredi le Fonds monétaire international (FMI).

C'est tout du moins la conclusion du rapport sur les politiques budgétaires, le Fiscal Monitor, publié par le FMI. Dans un contexte de chocs multiples depuis le début de l'année, les pays qui ont déjà augmenté leurs dépenses pour faire face à la pandémie n'ont plus nécessairement les marges budgétaires nécessaires pour affronter l'inflation et les hausses des prix.

Selon le rapport, il importe pour l'ensemble des Etats de se montrer prudents dans la mise en place de politiques de soutien afin de maintenir un niveau de dépense soutenable, l'objectif premier devant être d'assurer l'accès à une alimentation abordable et limiter les effets de l'inflation sur les revenus les plus faibles.

En revanche, tenter de répondre à ces problématiques avec la mise en place d'un contrôle des prix, des subventions ou des baisses d'impôts sera très coûteux budgétairement parlant et au final peu efficace, alerte le FMI, qui conseille plutôt aux Etats de mettre en place des politiques ciblées vers les plus vulnérables tout en laissant les prix s'ajuster naturellement, afin d'éviter de limiter les effets des politiques monétaires.

Les Etats peuvent cependant décider de passer par une augmentation de certaines de leurs ressources et maintenir à un niveau acceptable leurs autres dépenses, estime le Fonds.

Compte tenu de leurs faibles ressources, les pays les plus pauvres ne pourront néanmoins pas se passer d'une aide humanitaire et de financements d'urgence. *«Nous avons mis en place un guichet spécial de financement rapide face aux besoins alimentaires, ainsi que d'autres mesures pour limiter la crise alimentaire, des Etats comme la Tanzanie ou la Géorgie en ont bénéficié. Plus largement, nous appelons les pays les plus riches à accorder leurs droits de tirage spéciaux (DTS, un avoir sur les réserves internationales, NDLR) au bénéfice des pays pauvres»* afin de leur permettre de disposer d'un accès plus important aux aides du FMI, indique Vitor Gaspar, directeur du département des affaires budgétaires du Fonds.

AFP

CROISSANCE

Le spectre de la récession plane sur l'économie mondiale

Le Fonds monétaire international (FMI) vient de revoir ses prévisions de croissance à la baisse pour 2023. L'Allemagne et l'Italie pourraient entrer en récession alors le produit intérieur brut (PIB) français progresserait de 0,7%.

Selon le FMI, un tiers de l'économie mondiale devrait entrer en récession. Les voyants économiques virent de plus en plus au rouge, revoyant à la baisse ses prévisions pour 143 pays représentant 92% du PIB mondial pour 2023. C'est la troisième fois d'affilée que le FMI vient de revoir ses prévisions à la baisse. Les perspectives s'assombrissent en raison des difficultés persistantes de production, de l'inflation qui rognent le pouvoir d'achat et du resserrement des politiques monétaires qui va peser sur le crédit et l'investissement. Les 6 % de croissance de 2021 sont bien loin. A l'exception de la crise financière de 2008 et de la phase aiguë de la pandémie de covid-19 en 2020, la croissance 2023 sera au plus bas depuis 2001.

Ces prévisions restent lourdes d'incertitudes tant les événements à venir sont imprévisibles. En particulier, la guerre en Ukraine se poursuit et la pandémie de covid-19 n'est pas totalement jugulée. Le PIB américain s'est déjà contracté au premier trimestre 2022. Même constat pour la zone euro au second semestre. La Chine, elle, subit toujours l'épidémie de covid et des blocages prolongés de son économie avec une crise croissante de son secteur immobilier. *« Une contraction du PIB réel d'une durée d'au moins deux trimestres d'affilée »* interviendra à un moment donné en 2022-2023 dans environ 43 % des économies, représentant plus d'un tiers du PIB mondial, prévient le FMI.

« Le choc de cette année va rouvrir des plaies économiques qui n'avaient été que partiellement guéries durant la phase post-pandémie »

« Le choc de cette année va rouvrir des plaies économiques qui n'avaient été que partiellement guéries durant la phase post-pandémie », s'inquiète le chef économiste du FMI, Pierre-Olivier Gourinchas. En résumé, le pire est à venir et, pour beaucoup de personnes, 2023 va ressembler à une récession. Dans ce climat morose, la France se maintient tant bien que mal sur le fil du rasoir. De ce fait, la croissance du commerce mondial ralentit fortement. De 10,1 % en 2021, elle devrait passer à 4,3 % cette année et 2,5 % en 2023, un chiffre bien en deçà de la moyenne historique. La hausse du dollar qui s'est déjà apprécié d'environ 15 % par rapport à l'euro cette année a probablement encore ralenti la croissance des échanges commerciaux. L'Allemagne et l'Italie devraient entrer en récession, alors que l'inflation restera élevée. La guerre en Ukraine a propulsé les prix alimentaires à des sommets.

Noël Ndong

ACCORD TURCO-LIBYEN SUR LES HYDROCARBURES

Des condamnations unanimes de plusieurs pays

Le mémorandum de prospection des hydrocarbures dans les eaux libyennes, signé le 3 octobre par les Turcs et les Libyens, lors de la visite à Tripoli d'une délégation turque de haut niveau, continue de susciter des réactions au plan régional. Du Parlement libyen basé dans l'Est à la France, en passant par Chypre, l'Egypte et la Grèce, des voix continuent de s'élever pour dénoncer un texte non « conforme » au droit international.

L'accord d'entente qui couvre aussi la prospection des hydrocarbures sur le sol libyen par des compagnies turco-libyennes mixtes est intervenu trois ans après la signature, par les deux parties, d'un accord controversé de délimitation maritime. Il prévoit de *« développer des projets liés à l'exploration, la production et le transport de pétrole et de gaz »*, selon le porte-parole du gouvernement de Tripoli, Mohamed Hamouda, dans une publication sur Facebook. Le texte permet à Ankara de faire valoir des droits sur de vastes zones en Méditerranée orientale, au grand dam de la Grèce et de l'Union européenne (UE).

« Le mémorandum turco-libyen est fondé sur des accords bilatéraux conclus avant 2011 (...) Il est de notre droit de signer n'importe quel accord (...) de coopération avec d'autres pays », a défendu, la semaine dernière, le chef du gouvernement libyen basé à Tripoli, Abdelhamid Dbeibah, lors d'une rencontre avec des organisations féminines. Face à « la demande croissante » de gaz dans le contexte de la guerre en Ukraine, « nous avons l'intention de poursuivre l'exploration pétrolière dans nos eaux territoriales avec l'aide de pays voisins », a-t-il expliqué, ajoutant : *« Peu nous importe les positions des Etats qui s'y opposent ».*

Si la Libye et la Turquie estiment que ce mémorandum qui sert les intérêts des deux parties est « une affaire qui concerne Ankara et Tripoli », et que « les autres Etats n'ont pas le droit de s'ingérer dans leurs affaires, les autorités libyennes de l'Est qualifient cet accord d'« illégal et inacceptable ». Elles le rejettent et disent se réserver « le droit de recourir à la justice » pour obtenir son annulation.

Tripoli n'a pas la légitimité à signer des accords

Du côté de la Grèce, la réaction va dans le même sens : le ministre grec des Affaires étrangères, Nikos Dendias, a révélé sur Twitter qu'il estimait, ainsi que son homologue égyptien Sameh Shoukry, que le gouvernement de Tripoli était dépourvu de « légitimité » pour sceller un tel mémorandum. *« Cet accord menace la stabilité et la sécurité en Méditerranée »,* a déclaré, le week-dernier au Caire, le chef de la diplomatie grecque. Tripoli *« n'a pas la souveraineté nécessaire sur cette zone » pour sceller un tel accord… »*, a accusé le chef de la diplomatie grecque, prévenant : *« Nous utiliserons tous les moyens légaux pour défendre nos droits ».* Son homologue égyptien Sameh Choukri a dit qu'avec un mandat *« expiré, le gouvernement de Tripoli n'a pas la légitimité à signer des accords ».*

Dans sa réaction, la France a tout autant dénoncé le contenu du document paraphé. La position de Paris sur ce *« mémorandum d'entente (...) reste inchangée »,* a fait savoir le ministère français des Affaires étrangères dans un communiqué. *« Celui-ci porte atteinte aux droits souverains d'États membres de l'Union européenne, n'est pas conforme au droit international de la mer et ne peut avoir de conséquences juridiques pour les États tiers »*, a-t-il expliqué.

Le mémorandum d'entente turco-libyen fait suite à la signature d'un accord de délimitation maritime en 2019 grâce auquel Ankara fait valoir ses droits sur de vastes zones en Méditerranée orientale. En contrepartie de cet accord, la Turquie avait aidé le gouvernement de Tripoli à repousser, en juin 2020, une offensive de son rival, le maréchal Khalifa Haftar, homme fort de l'Est libyen, pour prendre la capitale. Ce qui n'a pas empêché la Grèce et l'Egypte, qui avaient d'ailleurs signé en août 2020 leur propre accord de démarcation de frontières maritimes dans la même zone, en guise de riposte à l'entente turco-libyenne, de le dénoncer ainsi que Chypre et l'UE. Tous les Etats concernés estiment que ce texte viole leurs droits économiques dans un secteur où de vastes gisements gaziers ont été découverts ces dernières années.

Nestor N'Gampoula

MÉGAPROJET TOTALENERGIES

Une résolution du Parlement européen jugée « déplacée » par l'Ouganda

La ministre de l'Energie de l'Ouganda a qualifié de «déplacée» une résolution du Parlement européen contre un mégaprojet d'exploration pétrolière prévue avec le groupe français TotalEnergies.

L'institution européenne aurait épinglé « des violations des droits de l'Homme » envers des opposants. En février dernier, TotalEnergies annonçait un accord d'investissement de dix milliards de dollars avec l'Ouganda, la Tanzanie et le géant pétrolier chinois Cnooc pour un mégaprojet pétrolier comprenant la construction d'un oléoduc de plus de 1400 km reliant les gisements du lac Albert, dans l'Ouest de l'Ouganda, à la côte tanzanienne.

Dans sa résolution non contraignante, le Parlement européen se dit *« extrêmement préoccupé par les violations des droits de l'Homme »* commises dans les deux pays, citant *« arrestations, actes d'intimidation et harcèlement judiciaire contre les défenses humaines et les organisations non gouvernementales ».*

Pour la ministre ougandaise de l'Energie, Ruth Nankabirwa, l'intervention du Parlement européen est « déplacée », affirmant que les autorités de Kampala ont été prises « par surprise ». Ajoutant : *« Nous sommes tous des partenaires dans la lutte contre le changement climatique. Si nous ne considérons pas comme des partenaires, nous n'allons pas gagner cette guerre ».* En septembre dernier, le président ougandais, Yoweri Museveni, avait indiqué: *« Le projet se poursuivra comme stipulé dans le contrat que nous avons avec TotalEnergies et Cnooc ».* Le continent africain est celui qui émet le moins de gaz à effet de serre, avec seulement 3% des émissions mondiales.

Sous les eaux et sur les rives du lac Albert, barrière naturelle de 160 km séparant l'Ouganda de la République démocratique du Congo, repose l'équivalent de 6,5 milliards de barils de brut d'or noir, dont environ 1,4 milliard récupérable dans l'état actuel des découvertes. Les réserves de l'Ouganda peuvent durer entre vingt-cinq et trente ans avec un pic de production estimé à 23 000 barils par jour, selon les experts. Le président Yoweri Museveni a loué ce projet, citant les retombées économiques pour ce pays enclavé.

Noël Ndong

MALI

Le projet de nouvelle Constitution renforce le pouvoir du président

Le projet de nouvelle Constitution malienne remis au chef de la junte renforce les pouvoirs du futur président, qui déterminera la politique de la nation.

Le texte écarte aussi l'hypothèse d'une fédération qui aurait conféré une forte autonomie au nord du pays, théâtre par le passé de rébellions touarègues pour l'indépendance ou pour un statut particulier.

Le président de la commission chargée d'élaborer le texte, Fousseyni Samaké, a donné des éléments du projet dans un entretien diffusé mardi soir et mercredi par la radiotélévision d'Etat. Il sera soumis à référendum en mars 2023.

La Constitution actuelle, datant de 1992, dispose que le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Avec la nouvelle Constitution, qui comporte 195 articles au lieu de 122, c'est le président de la République qui détermine la politique de la nation, et c'est le gouvernement qui conduit la politique de la nation, a indiqué Fousseyni Samaké. *«Le Parlement ou l'Assemblée ne pourra plus renverser le gouvernement et, en sens inverse, le président de la République ne pourra plus dissoudre l'Assemblée nationale»*, a-t-il ajouté.

Le projet instaure une deuxième chambre parlementaire (correspondant au Sénat) à côté de l'Assemblée nationale et crée une Cour des comptes.

Les acteurs politiques s'accordent de longue date sur la nécessité d'une réforme constitutionnelle. L'actuelle Constitution passe, en effet, pour un facteur de la crise politique que traverse le pays, théâtre de trois coups d'Etat depuis 1991 et cinq depuis l'indépendance. Une instabilité politique qui amplifie la crise sécuritaire en cours depuis 2012 et les insurrections indépendantistes et salafistes dans le nord du pays.

Les groupes armés à dominante touarègue ont signé avec l'Etat en 2015 l'accord de paix, dit d'Alger, octroyant plus d'autonomie au nord. La mise en oeuvre, laborieuse, de cet accord, était l'une des motivations d'une tentative de révision constitutionnelle finalement avortée en 1997.

Une part de la classe politique est foncièrement hostile à une autonomie renforcée du nord. *«Il y a l'affirmation claire du caractère unitaire de l'Etat malien, ce qui suppose qu'il n'est pas question que nous ayons un Etat fédéral»,* a déclaré Fousseyni Samaké.

D'après AFP

Avis de Recrutement : Responsable Protection, Genre et Inclusion (H/F)

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

Dans le cadre de la mise en œuvre conjointe, Croix-Rouge Congolaise et Croix-Rouge Française, du projet « Renforcement des capacités de la Croix-Rouge congolaise pour une amélioration durable de la résilience des populations du département du Pool », il est prévu entre autres objectifs l'amélioration de l'accès à la santé et à l'éducation en particulier pour les jeunes filles et femmes des zones reculées du Département du Pool.

Pour ce faire, il est attendu, le recrutement d'un.e responsable chargé.e de la délivrance de services de protection à base communautaire, notamment la provision de soutien psychosocial, d'encadrement des sessions de sensibilisation et d'intégration du genre dans la réponse apportée.

La.le responsable Protection, Genre et Inclusion (PGI). Basé.e à Kinkala, la/le responsable PGI sera amené.e, dans le cadre des activités du projet, à effectuer des missions terrain régulières sur les différentes zones d'intervention (le Pool) ainsi qu'à Brazzaville pour y rencontrer l'équipe de coordination qui y est basée.

Supervision générale :

Chef de sous Délégation

Lien fonctionnel

Coordonnatrice de programme

Supervision opérationnelle et hiérarchique :

Chef de projet

Classification

Cadre de collaboration 1er échelon (CC1)

Statut

Salarié (e) à temps plein

Durée du contrat :

Contrat à durée déterminée (03 mois)

Lieu de travail :

Bureau CRC Kinkala

Horaire de travail :

Du lundi à vendredi : 8h00 à 16h30, les samedi selon besoin

A-Tâches spécifiques rattachées aux responsabilités principales :

1. Contribution à la réalisation de diagnostics suivants :

•Filières de re-scolarisation dans le Pool, recensement des dispositifs, forces et faiblesses

•Filières de prise en charge VBG dans le Pool et actions de prévention, mapping des acteurs et évaluation des compétences

Activité 1.1. Élaboration des TDR pour chacun des diagnostics

Activité 1.2. Élaboration des outils relatifs aux différents diagnostics

Activité 1.3. Réalisation des diagnostics (échanges avec les personnes clés, formation des enquêteurs, groupes de discussions avec les représentants des différentes parties prenantes, etc.)

Activité 1.4. Rédaction des diagnostics (bilan des données collectées et formulation des principales recommandations)

2. Formation des intervenants sur la prise en compte du genre, dans le cadre des volets suivants :

•Promotion de la scolarisation

•Sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive (SSR), y compris les fistules obstétricales

•Sensibilisation à la lutte contre les VBG

Activité 2.1. Élaboration ou révision des contenus de formation, en coordination avec le département technique de la CRF et la DDEPSA

Activité 2.2. Définition des messages clés de sensibilisation à la scolarisation des jeunes filles, en partenariat avec la DDEPSA

Activité 2.3. Contribution à la construction d'outils et mécanismes de sensibilisation

Activité 2.4. Participation à la formation des volontaires CRC à la sensibilisation.

3. Soutien aux campagnes de sensibilisation des communautés ciblées :

•Promotion de la scolarisation

•Sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive (SSR)

•Sensibilisation à la lutte contre les VBG

Activité 3.1. Méthode de sélection des superviseurs CRC et/ou intervenants des OSC locales et institution, via une approche âge, genre et diversité.

Activité 3.2. Adaptation des outils de suivi / évaluation des campagnes de mobilisation communautaire via une approche age, genre et diversité.

Activité 3.3. Soutien organisationnel et conseil pour le lancement des campagnes de mobilisation communautaire

Activité 3.4. Soutien à l'élaboration de plans d'action thématiques et communautaires pour répondre aux risques de protection.

QUALIFICATIONS REQUISES : Formation :

•Avoir un diplôme de maitrise (Bac+4/5) en sciences sociales surtout dans le domaine de la psychologie, sociologie ou dans un domaine similaire ;

•Avoir au moins trois années d'expérience dans la mise en œuvre d'activités psychosociales et/ou genre et protection ;

•Maîtriser de la gestion du cycle de projet humanitaire souhaitable.

Condition d'engagement

Expérience professionnelle

•Gestion de projets dans le domaine de la SMPS

•Expériences dans le domaine du genre

•Expériences en conduite d'enquêtes et de diagnostics

•Expériences en formations

•2 ans à un poste similaire.

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, une lettre de motivation, copie du diplôme et copies des certificats de travail.

Lieu de dépôt : Bureau Croix-Rouge Française (Dans l'enceinte Croix-Rouge congolaise Kinkala) - ACPE départemental (Kinkala)

Les dossiers de candidature par e-mail sont à envoyer avec pour objet du mail « Candidature pour le poste de Responsable Protection, Genre et Inclusion » aux adresses :

recrutement-congo.frc@croix-rouge.fr

copie : rh1-congo.frc@croix-rouge.fr

et fin-congo.frc@croix-rouge.fr

Dernier délais de dépôt et d'envoie : Lundi 24 Octobre 2022 à 16h00
Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

Brazzaville, le 12 octobre 2022
Le Département Ressources Humaines

ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter

SAISISSEZ LE LIEN

OU

SCANNEZ LE QR CODE

IN MEMORIAM

Le temps qui passe ne peut effacer l'amour d'un père.
15 octobre 2021 – 15 octobre 2022, voici 1an jour pour jour que l'Eternel rappela auprès de lui notre Papa Alain Gustave Angombo. En cette date de triste anniversaire, les enfants Angombo, la veuve et les familles prient tous ceux qui l'ont connu à avoir une pensée pieuse en sa mémoire.
Des messes d'actions de grâces sont dites samedi 15 octobre 2022 en la paroisse Saint-Jean-Baptiste, Cathédrale et Jésus-Ressuscité à 6h30 mn. Que son âme repose en paix.

14 octobre 2021 - 14 octobre 2022
Une année s'est écoulée depuis ton départ.
De savoir que là-haut tu as trouvé la paix, la sérénité et le bonheur que tu mérites, nous aide à accepter le vide laissé par ton absence.
Puisses-tu toujours veiller sur nous.
Ta famille
Le vendredi 14 à 6h30 et le dimanche 16 octobre 2022 à 8h, en l'église Jésus-Ressuscité du Plateau de 15ans à Brazzaville, seront célébrées les messes « Anniversaire », en souvenir de Basile Boumpoutou, notre regretté Papa.
Merci à tous ceux et celles qui se joindront à la famille pour cette célébration.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

INVITATION

Valentin Oko Vous convie à la présentation dédicace de son ouvrage : ***« Signes des temps »***

Lieu : Librairie Les Manguiers (Les Dépêches de Brazzaville)
Date : Vendredi 14 octobre 2022
Heure : 15 h 00

Contact : +242 06 666 84 94

ORCHESTRE
BANTOUS DE LA CAPITALE
BAKOLO MBOKA

En concert à la DETENTE

Ce samedi 15 Octobre 2022
de18h à 23h

P.A.F 5.000 XAF

2 Rives PRODUCTIONS

Les 50 ans sont-ils les nouveaux 25 ans ? Je ne crois pas ! 50 ans, c'est l'âge du bonheur, de l'accomplissement personnel, de la maturité... Je n'ai jamais été aussi heureuse qu'à tes 50 ans et je compte sur toi, ma petite sœur Mamie Mabélé, pour que tu t'épanouisses tout autant ! Je te souhaite un merveilleux anniversaire et t'embrasse fort. Mamy-Dell Mombongo

BIODIVERSITÉ

Vers l'identification et la réévaluation des zones clefs du pays

Un atelier de sensibilisation et de formation dans le cadre du projet d'identification des zones clefs pour la biodiversité (Key biodiversity areas) a été ouvert par la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, en vue d'identifier et de réévaluer ces zones.

Les participants posant avec la ministre/MEDDBC

Organisé par la Wildlife conservation society (WCS), en partenariat avec le ministère de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, l'atelier a deux objectifs distincts : initier un panel large de parties prenantes sur le concept des zones clefs pour la biodiversité et sur le processus d'identification, de délimitation et de nomination de ces zones sur un territoire ; puis former les experts taxonomiques du pays ainsi que les parties prenantes, notamment celles qui seront intégrées au sein du groupe de coordination nationale à l'application des critères et normes internationaux des zones clefs pour la biodiversité.

Partenaire clé du gouvernement congolais, WCS a signé avec lui des accords de coopération depuis 1991 qui visent à promouvoir la conservation des forêts. A ce titre, WCS travaille à ses côtés et a conduit certaines études qui ont abouti à la création du Parc national Nouabale-Ndoki, en 1993 ; à la création du Parc national de Ntokou-Pikounda, en 2012 ; à la création du Parc national de l'Ogooué-Leketi (cinquième parc de la République du Congo), en 2018 ; et récemment à la création de deux aires marines protégées à Mvassa et Loango ; et l'extension du Parc national de Conkouati-Douli, dans sa partie marine. *« Ceci témoigne de la bonne collaboration qui existe entre le gouvernement congolais et WCS dont j'ai la charge de représenter ici »,* a souligné le directeur général de cette société au Congo, Richard Malonga.

A son tour, la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo a fait savoir qu'elle ouvre cet atelier national en prélude à la tenue de la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra du 7 au 19 décembre prochain à Montréal, au Canada. Ce projet soutenu par le Fonds Bezos pour la terre, au travers des organisations de conservation comme WCS, est implémenté dans trois pays du Bassin du Congo, dont la République du Congo, a-t-elle indiqué. *« En effet, grâce à une politique de gestion durable des ressources naturelles, la République du Congo a réussi à conserver non seulement une abondante et riche biodiversité, mais aussi une très importante zone de tourbières tropicales de 55 000 Km², abritant 10% de la biodiversité mondiale et stockant 11 milliards de tonnes de carbone. C'est ainsi que le Fonds bleu pour le Bassin du Congo, outil financier de la Commission climat du Bassin du Congo, a été mis en place pour financer les projets concourant à la promotion de l'économie verte et bleue dans chacun des pays du Bassin du Congo. Ceci est la preuve de notre engagement en faveur de la conservation de la biodiversité des écosystèmes terrestres, aquatiques, littoraux et marins de notre pays »,* a déclaré la ministre.

Elle a précisé qu' à l'issue de ce projet, les zones clefs de la biodiversité du Congo seront identifiées ou réévaluées et les résultats de ce travail seront utilisés dans la mise en œuvre de l'objectif 30 x 30, c'est-à-dire 30 % des terres protégées d'ici à 2030 dans le monde. Les prochaines étapes de ce projet, a annoncé Arlette Soudan-Nonault, permettront de réaliser les analyses de données taxonomiques des espèces présentes au Congo qui répondent aux critères d'identification des zones clefs pour la biodiversité ; réaliser des analyses géographiques pour la délimitation de ces zones ; faire une proposition d'identification ou de révision des zones clefs pour la biodiversité identifiées suite à l'analyse des données recueillies.

Bruno Okokana

NSIA ETUDES et NSIA RETRAITE, des produits d'assurance de qualité au profit des populations congolaises

Depuis 2005, NSIA Vie Assurances au Congo, assureur de référence agrée par le Ministère des Finances sous le numéro 6485/MEFB/CAB, a lancé sur le marché Congolais des produits d'assurance spécialement étudiés pour pallier aux aléas de la vie.

NSIA ETUDES et NSIA RETRAITE, font parties de cette catégorie de produits et sont disponibles à tous, dans ses différents bureaux directs et chez les agents partenaires*.

Avec NSIA ETUDES, la préparation de l'avenir de vos enfants en toute sérénité devient plus aisée et certaine. Ce contrat vous permet de constituer une épargne qui servira au règlement des frais de scolarité de vos enfants le moment venu. Grâce à son expertise, NSIA Vie ASSURANCES vous garantit un fonds pour financer les études supérieures de vos enfants dès la souscription. Ainsi, en cas de départ soudain ou d'invalidité totale ou permanente, ce fonds sera transmis en toute sécurité au bénéficiaire nommément désigné dans votre contrat.

Parallèlement NSIA RETRAITE, est un dispositif d'épargne à long terme qui vous permet de constituer une épargne complémentaire au moment de votre départ à la retraite. Cette épargne retraite vous sera reversée sous la forme d'une rente périodique ou d'un capital. Choisir NSIA RETRAITE, c'est profiter d'une épargne rémunérée à 3,5% par an. Avec NSIA RETRAITE, vous choisissez librement qui pourra être bénéficiaire de votre contrat, en cas de départ soudain. Il est à noter qu'avec NSIA RETRAITE, votre épargne ne tombera pas dans la succession familiale, elle sera reversée exclusivement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans le contrat. Avec l'option décès de NSIA RETRAITE, vous bénéficiez en plus d'un capital décès qui équivaut à 10 fois le cumul de vos cotisations annuelles. NSIA RETRAITE vous garantit enfin un capital non imposable, des gains qui peuvent être déduits de votre IRPP conformément à la loi des finances de 2015.

Tout autre type de contrat Epargne Retraite / Etudes ne bénéficie pas de tels avantages si ce n'est que ceux souscrits chez un assureur Vie.

NSIA ETUDES et NSIA RETRAITE vous assurent un avenir plein de sérénité.

Alors faites le bon choix, celui de l'assureur de métier qui vous accompagne à tout moment !

NSIA, le vrai visage de l'assurance.

(*) Tous les contrats d'assurance Vie souscrits chez nos partenaires bancaires (LCBbank, Crédit du Congo, BCI, Société Générale du Congo, BGFIBank et tous ceux à venir) bénéficient des mêmes avantages que ceux souscrits dans nos agences et bureaux directs.

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DES FARDC

Passation de commandement à la tête de l'armée

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé le 13 octobre, au Camp Kokolo, la cérémonie de passation de commandement à la tête de l'état-major général des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

Plusieurs personnalités ont rehaussé de leur présence la séance, tant du côté militaire que du côté civil. Outre les têtes couronnées des FARDC et des attachés militaires de plusieurs pays amis, des députés, sénateurs et membres du gouvernement, dont celui de la Défense, ont été présents. Le Premier ministre, Sama Lukonde, et le numéro un de la chambre haute, Bahati Lukwebo, n'ont pas boudé leur plaisir.

Il sied de rappeler qu'il avait plu au chef de l'État de nommer, dans une ordonnance lue le 3 du mois en cours, le lieutenant général Christian Tshiwewe Songesha en remplacement du général Célestin Mbala. C'est donc le13 octobre, soit dix jours plus tard, que le commandant suprême des FARDC et de la police nationale congolaise a tenu à présider personnellement la cérémonie de passation de commandement sur l'esplanade de l'état-major général des FARDC, au camp colonel Kokolo, à Kinshasa.

Après la mise en place et l'arrivée du nouveau promu, le chef d'état-major sortant a, pour une dernière fois, procédé à l'inspection des troupes avant de prendre place à la tribune, et jusque-là, dans ses fonctions de chef d'Etat-major général.

Le president de la République remettant l'étendard des FARDC au lieutenant-général Christian Tshiwewe Songesha/DR

L'arrivée du président Félix Tshisekedi a marqué le début proprement dit de la cérémonie du passage de bâton entre les généraux Célestin Mbala et Christian Tshiwewe et ce, après l'exécution de l'hymne national et du passage en revue des troupes rangées pour rendre honneur au chef de l'État. Il s'en est suivi le mot de circonstance du chef d'Etat-major sortant qui a dit toute sa gratitude et tous ses remerciements au président de la République pour la confiance placée en sa modeste personne.

Il a soutenu que la loi de programmation militaire permettra la montée en puissance des forces armées. Dans un second temps, il a présenté ses vives félicitations à toute l'équipe promue nouvellement dans un contexte de guerre à l'Est du pays et à Kwamouth, dans la province de Maï Ndombe. Il n'a pas oublié de suggérer à l'équipe entrante de tout mettre en œuvre pour consolider et mériter la confiance que le peuple congolais a placée en elle.

Aux FARDC, il a demandé de répéter la devise : *«Ne jamais trahir le Congo»* ! Et, en lingala, il a remercié tous les hommes de troupes pour la discipline avant de prier Dieu de protéger chacun ainsi que leurs familles respectives. Il a présenté son remplaçant, Christian Tshiwewe, et a enjoint toute l'armée à lui obéir en tout ce qu'il lui commandera.

L'ordonnance présidentielle nommant le chef d'état-major entrant a été relue par le ministre de la Défense nationale, Gilbert Kabanda. Par la suite, le chef d'état-major sortant a remis l'étendard de commandement au commandant suprême qui, à son tour, l'a transféré au général Christian Tshiwewe avant que ce dernier puisse prêter serment, consacrant ainsi sa prise de fonction officielle.

Alain Diasso

ENVIRONNEMENT

Le rapport Planète vivante du WWF révèle une chute dévastatrice d'animaux sauvages depuis 1970

Ce rapport publié tous les deux ans, présente une étude complète des tendances de la biodiversité mondiale et de la santé de la planète. Il fournit une vue d'ensemble de l'état du monde naturel, des impacts humains et des solutions potentielles.

Selon le rapport publié le 13 novembre 2022 par le Fonds mondial de la nature (WWF), les populations d'espèces sauvages surveillées - mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et poissons - ont connu une chute dévastatrice de 69 % en moyenne depuis 1970. Il met, en effet, en lumière les sombres perspectives de l'état de la nature et avertit de toute urgence les gouvernements, les entreprises et le public de prendre des mesures transformatrices pour inverser la destruction de la biodiversité.

Dans un communiqué sur ce rapport, il est noté qu'avec son plus grand ensemble de données à ce jour, comprenant près de 32 mille populations de 5 230 espèces, l'Indice planète vivante (IPV), fourni dans le rapport par la Zoological society of London (ZSL), montre que c'est dans les régions tropicales que les populations de vertébrés surveillés s'effondrent à un rythme particulièrement vertigineux. *« Le WWF est extrêmement préoccupé par cette tendance, étant donné que ces zones géographiques comptent parmi les plus riches en biodiversité au monde »,* fait savoir ce communiqué.

Ces données de l'IPV, précise ce communiqué, révèlent notamment qu'entre 1970 et 2018, les populations d'espèces sauvages surveillées en Amérique latine et dans la région des Caraïbes ont chuté de 94 % en moyenne.

A en croire ce rapport, en moins d'une vie, les populations d'eau douce surveillées ont aussi chuté de 83 % en moyenne, soit le plus grand déclin de tous les groupes d'espèces. *« La perte d'habitat et les obstacles aux voies de migration sont responsables d'environ la moitié des menaces pesant sur les espèces de poissons migrateurs surveillées »*, souligne le rapport. *« Nous sommes confrontés à la double urgence du changement climatique induit par l'homme et de la perte de biodiversité, menaçant le bien-être des générations actuelles et futures »*, a indiqué le directeur général du WWF international, Marco Lambertini, commentant ces résultats.

Une chute dévastatrice des populations d'animaux sauvages

Le WWF s'est dit extrêmement préoccupé par ces nouvelles données qui montrent une chute dévastatrice des populations d'animaux sauvages, en particulier dans les régions tropicales qui abritent certains des paysages les plus riches en biodiversités au monde. Pour cette ONG internationale, en effet, la réunion des dirigeants du monde, lors de la 15e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP15), prévue en décembre prochain, est une occasion unique de rectifier le tir pour le bien des populations et de la planète. *« Le WWF plaide pour que les dirigeants s'engagent dans un accord de "type de l'Accord de Paris" capable d'inverser la perte de biodiversité afin de garantir un monde positif pour la nature d'ici 2030 »,* a souligné cette ONG. *« Lors de la conférence COP15 sur la biodiversité qui se tiendra en décembre, les dirigeants auront l'occasion de réinitialiser notre relation brisée avec le monde naturel et d'assurer un avenir plus sain et plus durable pour tous, grâce à un accord mondial ambitieux en faveur de la biodiversité »*, a déclaré le Dr Lambertini. Face à l'escalade de notre crise de la nature, a-t-il fait savoir, il est essentiel que cet accord donne lieu à des actions immédiates sur le terrain, notamment par la transformation des secteurs responsables de la perte de la nature et par un soutien financier aux pays en développement.

Pour le directeur de la conservation et des politiques à la ZSL, Dr Andrew Terry, *« l'Indice Planète Vivante met en évidence la façon dont nous avons réduit les fondements mêmes de la vie et la situation continue de s'aggraver. La moitié de l'économie mondiale et des milliards de personnes dépendent directement de la nature. La prévention de l'appauvrissement de la biodiversité et la restauration des écosystèmes vitaux doivent figurer en tête des priorités mondiales pour faire face à l'aggravation des crises climatiques, environnementales et de santé publique »*.

Ce rapport indique que les principaux facteurs de déclin des populations d'espèces sauvages sont la dégradation et la perte d'habitats, l'exploitation, l'introduction d'espèces envahissantes, la pollution, le changement climatique et les maladies. Plusieurs de ces facteurs, souligne cette étude, ont joué un rôle dans la chute de 66 % des populations d'animaux sauvages en Afrique sur la période, ainsi que dans la chute globale de 55 % en Asie-Pacifique.

Le apport Planète vivante, souligne le communiqué du WWF, indique clairement qu'il ne sera pas possible d'assurer un avenir positif pour la nature sans reconnaître et respecter les droits, la gouvernance et le leadership en matière de conservation des peuples autochtones et des communautés locales du monde entier.

Selon ce rapport, dont les auteurs appellent les responsables politiques à transformer les économies, afin que les ressources naturelles soient correctement valorisées, l'intensification des efforts de conservation et de restauration, la production et la consommation de denrées alimentaires en particulier de manière plus durable, et la décarbonisation rapide et profonde de tous les secteurs peuvent atténuer les deux crises.

Le rapport Planète vivante contient des chiffres choquants directement liés aux crises interdépendantes du climat et de la biodiversité. Mais, pour le Dr Lambertini, en réponse, si l'on veut arrêter et inverser la perte de la nature et garantir un avenir florissant pour les personnes et la nature, on doit adopter un changement transformateur des systèmes. *« Les chefs de gouvernement doivent s'impliquer dans la COP15. Le monde nous regarde »,* a-t-il conclu.

Lucien Dianzenza

CONFLIT RUSSIE-UKRAINE

Le représentant de la RDC à l'ONU a dénoncé la politique de « deux poids, deux mesures »

Lors du vote le 12 octobre à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur les « référendums illégaux » menés par la Russie en Ukraine, le représentant de la République démocratique du Congo (RDC), Georges Nzongola-Ntalaja, a dénoncé une politique de deux poids deux mesures sur son pays, contrairement à ce qui se déroule en Ukraine.

Georges Nzongola-Ntalaja

L'Assemblée générale de l'ONU a condamné l'organisation, par la Fédération de Russie, de soi-disant «référendums illégaux» dans des régions situées à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, ainsi que la tentative qui a suivi d'annexion illégale des régions ukrainiennes de Louhansk, Donetsk, Kherson et Zaporijia. Le texte a suscité des commentaires passionnés, notamment parmi les 143 États membres, dont la RDC, qui ont voté en sa faveur et qui disaient en majorité voter « pour la Charte des Nations unies ». Néanmoins, trente-cinq délégations se sont abstenues lors du vote, dont la Thaïlande qui a jugé que les tensions étaient trop vives, tandis que cinq ont marqué leur opposition au texte (Bélarus, Fédération de Russie, Nicaragua, République arabe syrienne et République populaire démocratique de Corée), évoquant comme argument phare la politique de « deux poids, deux mesures » qui transpirerait dans ce texte.

Cette politique des « puissants de ce monde » a également été dénoncée par la RDC qui a regretté qu'en vingt-quatre ans de crise, aucune action forte de la communauté internationale, aucune résolution du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale n'ont été prises pour sanctionner le Rwanda qui pille ses ressources et continue à occuper plusieurs localités dans la région du Nord-Kivu. En effet, Georges Nzongola-Ntalaja, qui a voté en faveur du projet de résolution de l'ONU, a cependant dénoncé cette politique des « puissants de ce monde » vis-à-vis de l'Afrique et notamment de son pays, où plus de sept millions de personnes sont mortes à la suite des interventions militaires du Rwanda et de l'Ouganda, en 1998. Les deux pays, a-t-il rappelé, ont occupé de larges parties de l'est de la RDC jusqu'en 2003 et s'y sont même affrontés. La délégation rwandaise, indique l'ONU, a vivement réagi, invitant son voisin à s'attaquer aux véritables problèmes du pays au lieu de désigner un bouc émissaire.

Intégrité territoriale de l'Ukraine

Intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine: défense des principes consacrés par la Charte des Nations unies », la résolution de l'ONU demande à tous les États, organisations internationales et institutions spécialisées de ne reconnaître aucune modification, par la Fédération de Russie, du statut de tout ou partie des régions ukrainiennes susmentionnées et de s'abstenir de tout acte ou contact susceptible d'être interprété comme valant reconnaissance d'une telle modification de statut.

En outre, l'Assemblée exige de la Fédération de Russie qu'elle annule immédiatement et sans condition les décisions qu'elle a prises les 21 février et 29 septembre 2022 concernant le statut de certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk, de Kherson, de Louhansk et de Zaporijia. Ces décisions constituant une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine, et étant incompatibles avec les principes de la Charte des Nations unies. De même, il lui est demandé de retirer immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays.

De son côté, la Fédération de Russie a accusé les pays occidentaux de chercher à résoudre leurs problèmes géopolitiques en politisant les travaux de l'Assemblée générale, rappelant qu'en d'autres temps, quand le Kosovo avait organisé un référendum d'autodétermination, les pays qui dénoncent aujourd'hui les référendums du mois dernier avaient assuré à l'époque que le Kosovo avait le droit de faire sécession en cas de menace réelle de violations graves des droits de la population.

Patrick Ndungidi

PROVINCES DU NORD-KIVU ET DE L'ITURI

Une table ronde en vue pour décider de l'avenir de l'état de siège

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a échangé, le 13 octobre dans la soirée, à la cité de l'Union africaine, avec une délégation du caucus des parlementaires du Nord-Kivu et de l'Ituri au sujet de l'état de siège qui prévaut dans les deux provinces.

Quelques participants à la reunion avec le chef de l'Etat/DR

L'entrevue de près de trois heures, élargie aux présidents des commissions défense et sécurité de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi qu'aux autorités civiles et militaires concernées par la question, a permis l'évaluation de l'état de siège dans les provinces du du Nord-Kivu et de l'Ituri.

Les discussions, à en croire le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya, se sont cristallisées autour de la perspective d'une table ronde qui décidera du maintien, de la requalification ou carrément de la levée de l'état de siège à la lumière du rapport de la mission qu'avait effectuée sur le terrain le Premier ministre, Sama Lukonde, il y a quelques mois. Aussi, cette réunion a-t-elle été considérée comme préparatoire à la table ronde qui associera les membres de la société civile pour trouver des réponses idoines à la problématique sécuritaire dans les deux provinces.

A travers cet échange citoyen, a précisé le porte-parole du gouvernement, il sera question, pour le chef de l'État, de s'en remettre à la population locale via ses représentants avant de décider de la suite à réserver à leur requête portant sur la levée de l'état de siège. Au cours de leur entrevue avec le président de la République, qui s'est mis à leur écoute, les élus du Nord-Kivu et de l'Ituri lui ont fait part du ras-le-bol de la population locale au regard des retombées néfastes de l'état de siège sur leur vécu quotidien avec, à la clé, des tracasseries et autres déviations.

Qu'à cela ne tienne. Tout en exhortant les communautés locales à faire taire leurs antagonismes pour privilégier l'amour et l'entente, le chef de l'Etat a, néanmoins, rassuré ses interlocuteurs sur la tenue des élections dans cette partie du pays ainsi que sur l'exécution du projet de 145 territoires, spécifiquement dans les provinces en proie à l'insécurité.

Alain Diasso

COVID-19

Accélérer la mobilisation contre le variant Omicron

En France, plus d'une contamination sur trois serait liée au variant Omicron. Le gouvernement a décidé d'accélérer l'examen du projet de loi sur le pass vaccinal. Le 27 décembre prochain, ce projet sera examiné en Conseil des ministres.

L'objectif est de rendre actif le pass vaccinal dès la première quinzaine du mois de janvier 2023. *« Nous avions prévu d'adopter, en Conseil des ministres, le projet de loi sur le pass vaccinal le 5 janvier et nous visions une adoption définitive avant la fin du mois de janvier »,* a annoncé la Première ministre, Elisabeth Borne. Nous avons décidé d'accélérer et d'avancer ce calendrier. Un Conseil des ministres extraordinaire se tiendra lundi prochain, le 27 décembre, dans lequel le projet de loi sera présenté, ce qui permettra au Parlement d'être en situation d'examiner ce texte dès la semaine prochaine, donc entre Noël et le Jour de l'An, a-t-elle souligné.

Derrière ce pass vaccinal, le gouvernement veut obliger les cinq millions de personnes non vaccinées à franchir le pas et ainsi éviter la flambée des cas de covid-19 qui sature les hôpitaux et centre de soins. Le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a déclaré : *« Nous battons encore des records en termes de taux d'incidence qui s'établit aujourd'hui dans notre pays à 537 cas pour 100 000 habitants, ce qui constitue une nouvelle fois un record. La situation à l'hôpital est tendue avec près de 16 000 personnes hospitalisées, plus de 3 000 personnes en réanimation, à un moment où, vous le savez, notre pays est aussi frappé par une épidémie de bronchiolite sévère et où l'épidémie de grippe a démarré dans notre pays ».*

Adopter plus rapidement le pass vaccinal, voulu par l'exécutif, devrait lui permettre de s'appuyer sur la vaccination, plutôt que sur des restrictions aux déplacements et aux activités pour enrayer cette cinquième vague de covid-19.

Noël Ndong

PROJET D'APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les ménages de Kabongo formés à la transformation des produits agricoles

Dans le cadre du Projet d'appui à la sécurité alimentaire de Kabongo (PSA-s/Kabongo), financé par Caritas Autriche du Programme régional d'appui à la sécurité alimentaire-suite en République démocratique du Congo, une formation a été organisée au profit des ménages de cette localité.

Les ménages bénéficiaires du projet peuvent désormais se prendre en charge/DR

Les ménages bénéficiaires de la formation ont acquis des nouvelles compétences pour la transformation des produits agricoles selon des technologies modernes. Ces ménages accompagnés depuis plus de dix ans par programme ont pu quitter l'agriculture de subsistance pour l'agrobusiness car ils ont été encouragés à travailler en association, à augmenter les superficies de leurs champs et en les appuyant avec des semences améliorées.

Ils sont donc devenus des grands producteurs, comme l'a fait savoir l'ingénieur Martin Walupanda, chef de Projet PSA-s Kabongo de la Caritas Kongolo. *«Ces associations réunies en coopératives agricoles sont devenues des grands producteurs de manioc, de bananes plantain et des patates douces dans la région. Cependant, la vente de ces récoltes se fait encore à vile prix, ce qui ne permet pas d'augmenter les revenus des ménages accompagnés. Il était donc important d'initier les ménages de ce projet à la transformation des produits agricoles en vue de leur donner une valeur ajoutée»*, a-t-il indiqué, poursuivant : *«C'est pour favoriser la vente des produits agricoles des ménages accompagnés à des prix rémunérateurs que le projet s'engage à donner une valeur ajoutée en introduisant une technologie appropriée à chacun de ces produits»*.

Martin Walupanda espère qu'après cette formation, les ménages pourront s'approprier cette technologie afin de pérenniser les activités dans les groupes et dans leurs milieux respectifs. *«L'augmentation de la production dans les ménages n'est pas une finalité dans un projet de sécurité alimentaire; d'où il faut amener ceux-ci jusqu'à donner une valeur ajoutée à leurs produits afin de favoriser leur vente à des prix rémunérateurs»*, a-t-il ajouté.

«L'augmentation de la production dans les ménages n'est pas une finalité dans un projet de sécurité alimentaire; d'où il faut amener ceux-ci jusqu'à donner une valeur ajoutée à leurs produits afin de favoriser leur vente à des prix rémunérateurs»,

Pour ce faire, le PSA-s Kabongo va appuyer l'installation des dispositifs de séchage : claies de séchage, les équipements de séchage, le matériel de transformation des produits agricoles, la construction des dépôts pour la conservation des produits finis ainsi que la formation continue des bénéficiaires pour le renforcement des capacités.

Blandine Lusimana

PRÉSERVATION DU DOMAINE PUBLIC

Interdiction d'émettre des avis favorables pour l'occupation des emprises publiques à Kinshasa

L' injonction a été faite aux chefs de divisions urbaines de l'Urbanisme par le vice-gouverneur de la ville province de Kinshasa, Gérard Mulumba.

Dans une correspondance adressée aux chefs de divisions urbaines de l'Urbanisme, le vice-gouverneur de la ville-province de Kinshasa, Gérard Mulumba, au nom du gouverneur en mission, a regretté l'occupation par des tiers des emprises publiques et des principales artères pour diverses activités. Ce, sans tenir compte des mesures de sécurité ni des dangers concourus ni même des risques qu'encourent les autres usagers des chaussées et des voies publiques. *« Pire, il est même constaté des constructions en dur sur lesdites emprises »*, a souligné le vice-gouverneur.

Gérard Mulumba relève, par ailleurs, que ces exploitants brandissent, à chaque interpellation, des autorisations leur délivrées par les chefs de divisions de ce secteur. *« Curieusement, même pour des endroits inappropriés comme le long des voies ferrées, des boulevards et dans le périmètre des aéroports »*, a souligné le vice-gouverneur.

Enlèvement des épaves des véhicules sur les espaces publics/DR

« Pire, il est même constaté des constructions en dur sur lesdites emprises »

Mettre fin à l'anarchie

Dans le souci d'endiguer cette anarchie constatée sur le terrain, le vice-gouverneur a formellement enjoint les chefs de divisions urbaines de l'Urbanisme de ne plus émettre, jusqu'à nouvel ordre, un quelconque avis urbanistique favorable autorisant à quiconque l'occupation des emprises publiques dans leurs ressorts respectifs. A la suite de ce constat, les services de l'hôtel de ville ont également recommandé aux différentes autorités municipales de libérer les emprises publiques dans les différentes communes. Aussi, le vice-gouverneur a lui-même supervisé l'opération visant à enlever les épaves des véhicules laissées dans les endroits et emprises publics.

Lucien Dianzenza

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

National 1, 9e journée

Alain Ipiélé permet à Dunkerque de prendre les trois points à Villefranche-sur-Saône (2-0). L'attaquant de 25 ans, aligné sur la droite de l'attaque, a dynamité la défense adverse à plusieurs reprises.

Sur un corner, obtenu à l'issue d'une action qu'il avait lui-même initiée, Ipiélé dépose le ballon sur la tête de Bilingi sur l'ouverture du score (44e mn).

Au retour des vestiaires, le Franco-Congolais est à la réception d'un centre en retrait de Mbemba et double le score d'un plat du pied droit (46e mn). Remplacé à la 74e, il signe son troisième but et sa deuxième passe décisive de la saison. Suite à ce succès, Dunkerque est second avec 18 points.

Le Red Star s'incline au stade Bauer face à Bourg-Péronnas (0-1). Avec Fred Dembi titulaire et averti à la 90e+3 mn.

Les Dyonésiens reculent à la 7e place avec 13 points.

Le Paris Atletico de Jean-Guy Wallemme est tenu en échec par Le Puy (1-1). Dans les rangs des Gobelins, seul Jordy Kaloukadilandi était titulaire, tandis que Randi Goteni et Eden Massouema étaient absents de la feuille de match.

Chez les Auvergnats, Yannis M'Bemba est entré à la 64e mn, après l'expulsion de son co-équipier Belkorchia.

Avec 9 et 7 points, Le Puy et le Paris 13 sont 15e et 16e.

Artisan du succès de Dunkerque, Alain Ipiélé est félicité par ses partenaires/DR

Albanie, 1er tour de la Coupe

Albanie, 1er tour de la Coupe

Sans forcer, le Partizani Tirana passe au second tour sur le terrain d'Oriku (2-0). Avec Chandrel Massanga titulaire dans l'entrejeu.

Dzon Delarge est resté sur le banc lors de la qualification du FK Egnatia face au Shkumbini Peqin (3-0).

Angleterre, 9e journée, 2e division

Han-Noah Massengo était absent lors du succès de Bristol City face à Preston North End (2-1). Les Rouges-gorges remontent dans la première partie de tableau.

Angleterre, Johnstones Paint Trophy, 3e journée, groupe E

Barnsley s'impose à Doncaster 4-2. Sans William Hondermarck, qui n'a plus joué en équipe première depuis la fin août, était absent et devrait faire l'objet d'un prêt cet hiver.

Géorgie, quart de finale de la Coupe

Romaric Etou est resté sur le banc lors de l'élimination de Dila Gori chez le Dinami Tbilissi (1-2).

Camille Delourme

NÉCROLOGIE

La famille Kouimba a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur soeur, mère et grand-mère Monique Douani, survenu le 27 septembre 2022 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°38 de la rue Tsakaka Prosper à Madibou (rfce : arrêt Faubourg).

Les obsèques auront lieu le jeudi 13 octobre 2022 à Mbanza-Dounga.

João Mbemba, agent des Dépêches de Brazzaville, et famille portent à la connaissance des parents, amis et connaissances la disparition de leur grand-père, père, oncle et frère, Roger Prince Ngbwizhon Mobiloy, survenue le 8 octobre 2022 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis n°517 rue Mvouti à Ouenzé (rfce : Ecole Ngampo).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

SOLUTION :
Le mot-mystère est : JARDINAGE

M	E	T	R	E	■	T	A	C	T
A	U	R	A	■	O	U	T	R	E
N	■	U	B	A	C	■	R	I	S
T	A	C	O	T	■	C	E	S	■
E	N	■	T	O	L	E	■	E	T
■	C	B	■	L	A	P	S	■	R
T	R	O	L	L	S	■	U	N	I
R	E	C	U	■	C	R	A	I	E
E	■	A	E	R	A	I	■	O	R
V	A	L	U	■	R	E	E	L	■
E	L	■	R	E	■	N	O	E	L
■	T	E	S	T	A	■	L	■	U
S	O	S	■	E	S	P	E	C	E

■	L	■	W	■	E	■	O	■	U	■	F
M	I	N	I	A	T	U	R	I	S	E	E
■	B	A	M	B	I	N	■	N	I	C	E
R	A	■	B	E	R	E	Z	I	N	A	■
■	N	U	L	L	E	■	E	M	E	R	I
R	A	T	E	■	S	A	L	I	■	T	R
■	I	O	D	E	■	M	E	T	I	E	R
E	S	P	O	I	R	■	S	A	L	U	E
■	■	I	N	N	E	E	■	B	■	R	E
C	O	Q	■	S	A	N	G	L	E	■	L
■	G	U	E	T	■	C	H	E	V	A	L
B	I	E	N	E	T	R	E	■	I	S	E
■	V	■	T	I	R	E	T	T	E	■	■
R	E	V	E	N	U	■	T	O	R	D	U
■	S	U	R	■	C	L	O	I	S	O	N

• SOLUTION DE LA GRILLE N°637 •

5	6	4	2	8	3	1	9	7
9	8	1	7	6	5	2	3	4
3	2	7	4	1	9	6	5	8
4	1	8	5	3	2	9	7	6
6	9	5	1	7	8	3	4	2
2	7	3	9	4	6	5	8	1
7	4	6	3	5	1	8	2	9
1	5	9	8	2	7	4	6	3
8	3	2	6	9	4	7	1	5

• SUDOKU • GRILLE N°646 • FACILE •

4	7		9				2	6
6	8		5		7	1		
		1			6			4
8						3	6	
7			1		4			8
	3	5						7
9			8			7		
		7	2		5		8	1
1	2				9		3	5

MOTS CASÉS 10X13 • N°122

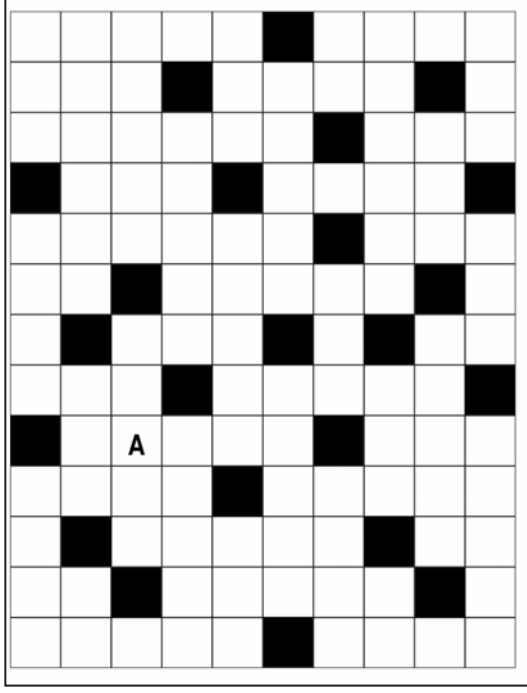

2 LETTRES
AN - AS - PU - SA - SU - TE - UV
3 LETTRES
API - ARC - ARE - EST - EUS - NEE - OLE - QUE - RAS - RAT - RER - RIT - RIZ - SPI - UNE - VAL
4 LETTRES
ALEA - ANIS - ETRE - JURE - PAPA - PIGE - SUIE - URNE
5 LETTRES
ARIAS - ATLAS - AVANT - BAZAR - ECRAN - LACAI - LECON - OASIS - OTAGE - PALET - PLEBE - REJET - RIEUR - SEOUL - TIARE - ULTRA - VERGE
6 LETTRES
EPIQUE - EUROPE - LEURRA - LIESSE

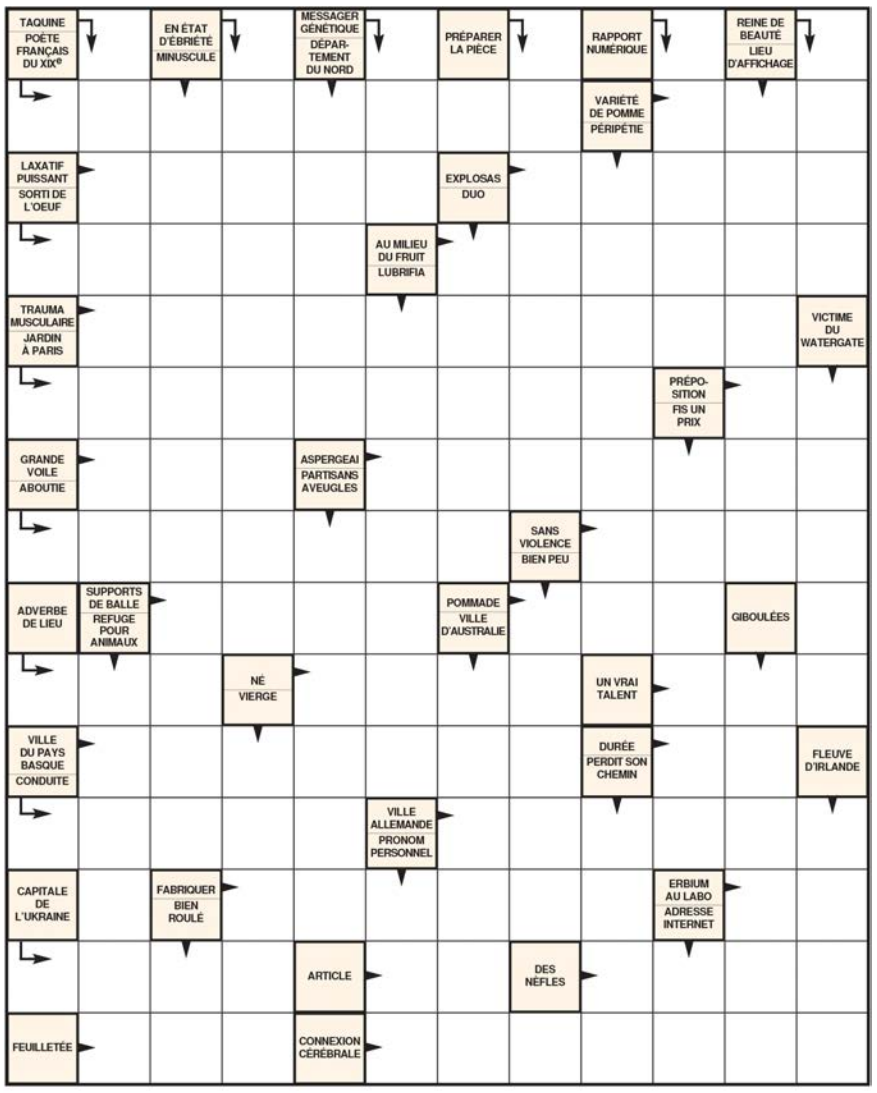

E	R	F	I	F	E	B	V	I	K	I	N	G	S	A
N	G	E	O	D	E	R	E	I	N	A	N	A	B	P
E	E	G	G	U	A	I	E	S	N	C	R	O	U	K
C	E	N	A	I	R	D	F	I	P	A	L	G	A	A
R	H	D	L	Z	M	G	P	O	B	I	I	H	C	R
O	A	E	I	A	O	E	O	A	R	L	L	G	A	A
F	E	L	P	F	I	D	N	N	A	M	N	C	R	T
A	G	I	E	T	R	D	U	T	A	H	O	R	E	E
V	R	N	T	T	E	E	I	C	L	O	R	L	S	D
I	E	E	S	L	U	L	P	R	O	M	V	O	S	A
A	P	H	I	B	A	M	A	U	B	A	I	N	E	T
T	S	C	G	S	O	R	U	T	M	R	O	O	L	N
E	A	K	E	N	E	U	B	L	O	D	P	M	O	I
U	N	E	L	U	T	O	R	I	T	R	A	I	G	P
R	U	O	H	C	N	O	P	G	N	E	C	K	E	M

www.lordsaimots.com

ABOLIR
AKENE
ARMOIRE
ASPERGE
AUBAINE
AVIATEUR
BANANIER
BIERE
BOURG
BRIDGE
CARESSE
CHENIL
CHEPTEL
CROTALE
ECLIPSE
ELOGE
ENLAIDIR
FORCENE
FIFRE
FORMOL
FOURGON
GAZODUC
GEODE
HOMARD
KARATE
KIMONO
LARBIN
LEGISTE
PERFIDE
PINTADE
POESIE
POIVRON
PONCHO
PUGILAT
REGIMENT
ROTULE
SARABANDE
TOMBOLA
TUMULTE
VIKING
VINAIGRE

• SUDOKU • GRILLE N°638 • DIFFICILE •

	7						4	
		1				5		
3	8		7	4	5		2	1
	4		8		2		7	
8								2
	9		3		4		8	
6	2		9	3	1		5	8
		7				2		
	1						6	

• SUDOKU • GRILLE N°647 • FACILE •

	2						1	
	8	4		3		5	7	
1			8		9			2
		8	3		6	2		
		7	1		4	6		
8			9		3			4
	6	3		2		1	8	
	7						9	

VIE DES CLUBS

Patronage rêve désormais grand

Le club compté parmi ceux qui ont marqué l'histoire du pays a tenu, le 12 octobre à la mairie de Poto-Poto, dans le troisième arrondissement de Brazzaville, son assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle la volonté de redorer son blason a été exprimée.

Treizième du dernier exercice, Patronage, qui n'était pas à sa place, a dû passer par les barrages face à la Jeunesse sportive de Poto-Poto pour se maintenir en Ligue 1. Afin de ne plus se faire piéger après avoir fait le plus dur, ses dirigeants ont décidé d'élever le niveau des exigences.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, Maurice Nguesso, le président général, a déclaré qu'il est disposé à redorer le blason terni de Patronage-Sainte-Anne. « *Beaucoup de choses ont été dites mais aujourd'hui, avec tous mes frères et sœurs, nous nous engageons à faire de Patronage une équipe référentielle au plan africain et j'ouvre mes portes à toutes propositions pour le devenir de l'équipe* », a indiqué Maurice Nguesso. Il a confié les rênes de la section football à Joseph Roland Malonga avec pour mission de retrouver la place qu'occupait Patronage sur l'échiquier national. Les premiers éléments de réponse le 25 octobre, lors du démarrage du championnat national direct Ligue 1.

Les dirigeants de Patronage pendant les travaux de leur assemblée générale/DR

« Beaucoup de choses ont été dites mais aujourd'hui, avec tous mes frères et sœurs, nous nous engageons à faire de Patronage une équipe référentielle au plan africain et j'ouvre mes portes à toutes propositions pour le devenir de l'équipe »

Patronage-Sainte-Anne, faut-il le rappeler, a été champion du Congo en 1968 et en 1986. Mais, depuis la relance du championnat formule directe, la saison 2012-2013, Patronage qui avait été repêché dans la compétition de relance, grâce à son histoire, peine toujours à retrouver ses marques .

En 2013, l'équipe se classe treizième sur dix- huit clubs. En 2016, elle se classe neuvième puis septième en 2017 et 2020, douzième en 2018, treizième en 2019 et 2022 puis sixième en 2021. Le plus souvent, les problèmes de primes ont été à l'origine des contre-performances des vainqueurs de la Coupe du Congo en 1988. A la section basketball, Patronage a porté son choix sur Claver Lekaka.

James Golden Eloué

LINAFOOT-LIGUE 1/2e JOURNÉE

Succès de L'Shi Sport, Kuya, JSK et Simba gagnent…

C'est déjà la deuxième journée de la 28e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) – Ligue1, après une première journée assez disputée sur les stades de Kinshasa et du Grand Katanga.

Vue du matchKuya et Tshinkunku (photo linafoot.net)

Le FC Lubumbashi Sport est sur les nuages en ce début de championnat. Après les trois premiers points glanés en première journée face à l'AS Simba au stade Dominique-Diur de Kolwezi, les Kamikazes lushois ont dicté leur loi, le 12 octobre, sur la même aire de jeu, cette fois face aux Benis de Blessing FC, par deux buts à un. Blessing a pourtant ouvert la marque à la 28e minute par Nganga en concluant une action individuelle. Mais Kabasele Makanda a égalisé sur penalty à la 33e minute. Et Mpweto Kanyembo a offert la victoire à Lubumbashi Sport avec le deuxième but à la 59e minute. Les Kamikazes comptent désormais 6 points.

Au stade Kikula de Likasi, la formation locale d'US Panda B52 s'est superbement remise de sa défaite en première journée face à Blessing à Kolwezi. Les Bombardiers ont battu les Salésiens de Don Bosco de Lubumbashi par deux buts à zéro. Jean Malundu à la 71e minute et Patrick Fusi à la 84e minute ont marqué les deux buts du succès de Panda devant un CS Don Bosco très poussif en ce début du championnat. En effet, les Salésiens avaient fait match nul de deux buts partout en première journée avec les Lumpas de la Jeunesse sportive Groupe Bazano.

Notons aussi la première victoire de la saison de l'AS Simba de Kolwezi, vainqueurs de la Jeunesse sportive Groupe Bazano par trois buts à deux, au stade Dominique-Diur de Kolwezi. Mosisi et Ilunga Nsungu ont été les buteurs des Kamikazes de Kolwezi. David Munkokole a signé un doublé pour les Guerriers de Bazano à la 10e et 45e minute. Mais le défenseur Simba Mayala de Bazano a inscrit un but contre son camp, donnant ainsi la victoire au club local de Simba.

Le même mercredi au stade des Martyrs de la Pentecôte à Kinshasa, la Jeunesse sportive de Kinshasa (JSK) a signé sa première victoire de la saison après le nul de zéro but partout en première journée contre l'AC Kuya Sport. La JSK a battu l'AC Rangers par deux buts à zéro, avec les buts de Mbomu Disasi à la 7e minute, et Tawiti Lobanga à la 39e minute, totalisant du coup 4 points (un nul et une victoire).

L'AC Kuya Sports également a enregistré son premier succès de la saison en dominant l'US Tshinkunku de Kananga par deux buts à un. Efoloko Nzulama à la 22e minute et Michael Tshidibi à la 32e minute sur une frappe somptueuse ont inscrit les deux buts des protégés Jeannot Binanu. Sammy Ahoka a réduit l'écart pour les Corbeaux de Kananga à la 86e minute. Kuya compte 4 points alors que Tshinkunku n'a gagné qu'un point en deux sorties.

Martin Enyimo